

# Propositions de modifications des fiches action et de la grille de sélection

## Préambule

Après un lancement de la programmation en septembre 2023 et deux sessions (22 septembre et 20 décembre) de sélection de projets en réunion du GAL, 25% de l'enveloppe globale ont été consommés avec des pourcentages très variables entre fiches action.

Trois fiches action (n°5 Patrimoine – n°6 Tourisme – n°8 Evènements culturels) sur neuf, ont atteint, ou vont atteindre très prochainement, un niveau de consommation critique ne permettant plus en principe de sélectionner des projets sur celles-ci.

Un groupe de travail composé de 12 de membres votants ou non du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne proposera des actions discutées et argumentées à la prochaine réunion plénière du GAL le 15/02/24.

On rappelle que le GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne a choisi de soutenir des projets innovants, structurants en accompagnant les projets peu éligibles à d'autres subventions.

## Quatre types d'actions sont proposées pour la gestion des consommations des fiches action :

1. Des transferts entre fiches action
2. Une baisse des plafonds de subvention
3. Une modification de la grille de sélection
4. Un mode de fonctionnement sur l'étude des dossiers en sélection

### 1. Proposition de transferts

Fiches action	Enveloppe	Consommé	Reliquat	Proposition		
				Transferts	Nouvelle enveloppe	Nouveau reliquat
1 Emploi	200 000 €	- €	200 000 €	-100 000 €	100 000 €	100 000 €
2 Economie	50 000 €	- €	50 000 €	0 €	50 000 €	50 000 €
3 Alimentation	200 000 €	104 441 €	95 559 €	0 €	200 000 €	95 559 €
4 Paysage et env.	83 151 €	10 741 €	72 410 €	0 €	83 151 €	72 410 €
5 Patrimoine	151 675 €	134 050 €	17 625 €	75 000 €	226 675 €	92 625 €
6 Tourisme	151 675 €	75 000 €	76 675 €	75 000 €	226 675 €	151 675 €
7 Equi. culturel	150 000 €	- €	150 000 €	-50 000 €	100 000 €	100 000 €
8 Even. culturel	50 000 €	20 500 €	29 500 €	0 €	50 000 €	29 500 €
9 Ingénierie	350 000 €	16 800 €	333 200 €	0 €	350 000 €	333 200 €
	<b>1 736 501 €</b>	<b>368 111 €</b>	<b>1 368 390 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 736 501 €</b>	<b>1 368 390 €</b>

## 2. Proposition de modification des plafonds

Fiches action	Enveloppe	Anciens plafonds	Proposition
			Nouveaux plafonds
1 Emploi	200 000 €	100 000 €	25 000 €
2 Économie	50 000 €	20 000 €	10 000 €
3 Alimentation	200 000 €	100 000 €	50 000 €
4 Paysage et env.	83 151 €	20 000 €	15 000 €
5 Patrimoine	151 675 €	85 000 €	25 000 €
6 Tourisme	151 675 €	75 000 €	25 000 €
7 Équi. culturel	150 000 €	75 000 €	25 000 €
8 Éven. culturel	50 000 €	20 000 €	10 000 €
9 Ingénierie	350 000 €	50 000 €	50 000 €

## 3. Proposition de modification de la grille de sélection pour 4 fiches action

Pour la fiche action n°3 « Développer et promouvoir le système alimentaire local de la production à la consommation », il est proposé de modifier les critères obligatoires de sélection.

Actuellement,

- En complément d'une note globale supérieure à 16, le projet doit **valider l'un ou l'autre** des deux critères suivants : Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) ou rayonnement géographique (au niveau du GAL).

Il est proposé de le modifier de la façon suivante

- En complément d'une note globale supérieure à 16, le projet doit **valider les deux** critères suivants : Caractère partenarial (implique plusieurs acteurs) et rayonnement géographique au niveau du GAL.

Pour les trois fiches action avec une forte consommation (n°5 Patrimoine – n°6 Tourisme – n°8 Evènements culturels), il est proposé **d'augmenter la note minimale à 20 au lieu de 16 actuellement.**

## 4. Proposition de fonctionnement

Pour une vision plus précise de la consommation des fonds, il sera maintenant **demandé aux porteurs de projet public**, de transmettre un **plan de financement prévisionnel finalisé avant le passage en sélection** pour opportunité. Ainsi si une demande de subvention est en cours par ailleurs, nous attendrons la réponse à cette demande avant d'étudier le dossier.

Ce fonctionnement doit permettre d'éviter des écarts importants entre ce qui est alloué lors du passage en sélection et ce qui est réellement attribué quelques semaines ou mois après suite à des financements complémentaires par exemple.